



**OPTIMISATION ET
ORGANISATION**



EXPERT COMPTABLE , AVOCAT ET INGÉNIEURS FISCALISTES

PROGRAMME

2 JOURNÉES INDÉPENDANTES

COURS

Journée 1 :

SELAS, SELARL, BNC que choisir ?

Journée 2 :

Comment bien piloter sa SEL ?

Quelles stratégies adopter ?

OBJECTIFS

**ÊTRE CAPABLE D'ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES DE
LA GESTION JURIDIQUE-SOCIALE ET
ORGANISATIONNELLE ESSENTIELLE À L'EXERCICE
ÉCLAIRÉ DU CHIRURGIEN DENTISTE.
INSUFFLER UN NOUVEL ÉLAN À VOTRE EXERCICE.
GÉRER VOTRE CABINET DENTAIRE (JURIDIQUE-
COMPTABLE-SOCIAL- ORGANISATIONNEL)
ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES POUR ÊTRE
CAPABLE DE LES METTRE EN PRATIQUE AU SEIN DU
CABINET DENTAIRE.
ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR
LA GESTION, ET ORGANISATION ÉCLAIRÉE DE VOTRE
CABINET DENTAIRE.**

Présentiel	2 journées indépendantes (7h)	Tarif : voir site internet
PARTICIPANTS : Professionnels de santé spécialisé en chirurgie dentaire	PRE-REQUIS : être dentiste, prothésiste, aide ou assistante dentaire	INTERVENANTS : à retrouver sur le site internet
MODALITES D'EVALUATION : nous attachons à vérifier que l'apprenant ne rencontre pas de difficultés. Des QCM peuvent être proposés en début, et obligatoirement en fin de cours de formation. Lors des séances de travaux pratiques, l'encadrant vérifie l'évaluation des acquis, en échange direct. Vérification de compréhension. Évaluation sur les modèles pédagogiques.	VALIDATION : A l'issue de la formation accès au certificat de réalisation	ACCESSIBILITE Pour les personnes en situation de Handicap, contactez-nous par notre formulaire de contact contact@formation-dent-art.fr
DATES : Voir calendrier sur le site internet (nos dates)	LIEUX : Voir calendrier sur le site internet (nos dates)	NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 4 maximum 20
CONDITION D'ANNULATION : En cas d'annulation de la part du participant, des indemnités restent dues :- Après le délai de rétractation de 15 jours et pour toute annulation survenue dans les 91 jours avant le début de la prestation de formation, 20% du montant total du cout de la formation - Entre 90 jours et 45 jours avant le début de la prestation de formation, 50% du montant total de la formation sera dû.- A partir de 45 jours avant début de la prestation de formation, la totalité du montant de la formation sera dû.	INSCRIPTION : immédiate jusqu'à 10 jours avant la date de début de la formation, en fonction des places disponibles, sous réserve d'un acompte de 50% du montant de la formation.	MOYENS PEDAGOGIQUES : Écran de projection, tablettes, ordinateurs, modèles pédagogiques (fausses dents, caméra optique..), matériel consommable et spécifique de chirurgie dentaire.